

Public

Tout public

Prérequis

Aucun

Durée

14 heures
soit 2 jours

Tarifs

250 € HT /Pers

Intervenant

Formateur SST
certifié auprès de
l'INRS

Modalités

d'évaluation

Feuilles de présence
émargées par demi-
journée

Evaluation de la qualité de la formation

Une attestation de
fin de formation sera
délivrée en fin de
formation
Evaluation continue sur les
compétences requises de la
grille de l'INRS.

Contact

Tel 04 95 30 70 35

INFOSA Résidence

Appolonie Bât. B

20200 Bastia

<https://infosa.fr> 

Informations sur les services

complémentaires
Evaluation continue sur les
compétences requises de la
grille de l'INRS. Cette
formation répond à
l'obligation faite aux
entreprises de mettre en
œuvre les moyens pour
garantir la santé et la
sécurité des personnes qui
travaillent sous leur
autorité (Art. L.231-3-1 du
Code du Travail - Art 223-6
du Code Pénal).

Informations sur les services

Toute personne en
situation de handicap
bénéficie de conditions
adaptées d'accès et de
suivi de sa formation

SST : SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Objectifs de la formation

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront capables :

- D'intervenir efficacement face à une situation d'accident.
- Mettre ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect des procédures fixées par l'entreprise en matière de prévention

Programme

Descriptif

Séance 1

– Être capable de situer le cadre juridique de son intervention

- Le cadre juridique de son intervention dans son entreprise et hors de son entreprise
- Le cadre juridique lors de son intervention

– Être capable de réaliser une protection adaptée

- PROTÉGER
- L'alerte à la population
- Reconnaître, sans s'exposer, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et ou son environnement
- Supprimer, isoler le risque ou soustraire la victime du risque sans s'exposer soi-même

– être capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- EXAMINER
- Permettre la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

– être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

- ALERTE A FAIRE ALERTE
- Transmettre les informations nécessaires et suffisantes aux secours en fonction de l'organisation des secours de l'entreprise
- Les conduites à tenir face à une situation de travail dangereuse
- De protéger à prévenir - De faire alerter à informer

Séance 2

– être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

- SECOURIR
- La victime saigne abondamment /La victime s'étouffe /La victime répond, se plaint de sensations pénibles et/ou présentes des signes anormaux / La victime se plaint de brûlures /La victime répond, se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements /La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment /La victime ne répond pas, mais respire /La victime ne répond pas, ne respire pas

Séance 3

– être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- INTERETS DE LA PREVENTION - PRINCIPES GENERAUX DE PREVENTION
- Notions de base en matière de prévention
- Identifier son rôle en tant que Préventeur dans son entreprise
- Accidents du travail, Maladie Professionnelle
- Les différents acteurs de la prévention
- Les 9 principes généraux de prévention

– être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- Repérer les situations dangereuses dans Le cadre du travail
- Les 9 principes généraux de prévention
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/ des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).
- L'organisation de la prévention dans l'entreprise

Séance 4

– Evaluation en vue de la certification

